

Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale



COVID 19— Comment prioriser vos factures lorsque vous ne pouvez pas les payer Un coup de pouce

1. Nourriture et médicaments sur ordonnance

La nourriture et les médicaments sur ordonnance figurent en tête de liste. Vous avez besoin d'argent pour acheter de la nourriture ou vous devez trouver un moyen de vous procurer des aliments.

Vous nourrir ainsi que votre famille et rester en bonne santé est la ligne la plus importante de votre budget. Vous devez déterminer la quantité de nourriture dont vous avez besoin pour vivre et comment vous allez la payer.

Tout argent dont vous disposez doit être consacré à la nourriture et aux médicaments sur ordonnance avant d'acquitter d'autres factures.

2. Logement

Si vous avez une hypothèque et que vous avez les moyens de la payer, vous devez absolument le faire.

Si vous savez que vous aurez de la difficulté à effectuer votre paiement d'avril ou de mai, vous devez communiquer immédiatement avec votre société de prêts hypothécaires.

Restez en contact avec elle au sujet de votre incapacité à rembourser votre prêt hypothécaire. Elle vous conseillera sur la marche à suivre et sur les options qui s'offrent à vous, notamment le report des paiements pendant plusieurs mois.

Les prêteurs sont beaucoup plus susceptibles de travailler avec des emprunteurs qui communiquent avec eux au sujet de leur situation dès le début et souvent.

Coup de pouce de l'AIMTA

Si vous êtes locataire

Si vous ne pouvez pas payer votre loyer, parlez-en à votre propriétaire dès que possible. Il sera peut-être disposé à élaborer un plan avec vous. Vérifiez également auprès de votre gouvernement provincial pour savoir s'il est en mesure de vous aider.

Lorsque vous essayez de vous entendre avec votre propriétaire, gardez un œil sur des sources d'information réputées, tant au niveau national que local pour voir si une aide est disponible.

3. Transport

Le paiement des prêts automobiles suit celui du logement. Là encore, si vous avez les moyens de payer chaque mois ce qui est dû sur votre prêt automobile, faites-le. Si vous êtes à court d'argent après vous être occupé de votre nourriture et de votre logement, communiquez avec votre prêteur dès que possible pour essayer de mettre au point un plan de paiement. Ignorer la situation est la chose à ne pas faire.

4. Services publics

Vous devriez acquitter vos factures de services publics si vous le pouvez. Mais, que faire si vous êtes à court et que vous devez encore de l'argent pour l'électricité, l'eau et l'Internet?

Il n'existe pas de politiques standardisées d'une province à l'autre. Plusieurs organismes de réglementation provinciaux ont interdit pour l'instant les coupures d'électricité, de chauffage et d'eau.

Là encore, n'ignorez pas les factures. Restez en contact avec chaque entreprise si vous êtes en difficulté financière et que vous ne pouvez pas payer.

Le cas échéant, le comité PAE de votre lieu de travail ou de votre section locale pourra peut-être vous aider à trouver les ressources dont vous avez besoin.

Coup de pouce de l'AIMTA

Quelles sont les aides financières disponibles?

Prestations gouvernementales

Les règles ont été modifiées pour tenir compte de circonstances extraordinaires et vous pourrez probablement mettre au point un plan avec votre banque, vos prêteurs, votre propriétaire et vos sociétés de services publics.

Prestations et aides financières du gouvernement. Demandez des allocations de chômage.

Aide sociale ou assistance temporaire aux familles nécessiteuses.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html>

Pour que vous et les membres de votre famille soyez au courant de ces soutiens, voici un aperçu et des liens pour chaque mesure d'aide afin de clarifier et de simplifier le processus de demande de mesures qui répondent à vos besoins.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

1. Prestations fiscales pour enfants du Canada

- Un soutien supplémentaire de deux milliards de dollars est mis à disposition des familles.
- Un complément de 300 \$ par enfant sera ajouté au paiement de mai.

2. La Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Une prestation imposable de 2 000 \$ par mois pendant un maximum de quatre mois pour :

- Les travailleurs en arrêt de travail en raison du COVID19 et qui n'ont pas accès à des congés payés ou à une autre aide au revenu.
- Les travailleurs malades, en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne atteinte du COVID-19.
- Les parents qui travaillent et qui doivent rester chez eux sans rémunération pour s'occuper de leurs enfants malades ou qui nécessitent des soins supplémentaires en raison de la fermeture des écoles et des garderies.
- Les travailleurs qui ont toujours un emploi, mais qui ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas suffisamment de travail et que leur employeur leur a demandé de ne pas se présenter au travail.
- Les salariés et les travailleurs autonomes, y compris les travailleurs contractuels, qui ne seraient pas autrement admissibles à l'assurance-emploi.

La Prestation canadienne d'urgence sera accessible via un portail Web sécurisé à compter du début avril. Les demandeurs pourront également présenter une requête par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique automatisée ou d'un numéro sans frais.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

REMARQUE : chacun des programmes de l'assurance-emploi a des critères d'admissibilité particuliers. Ce programme sera administré par l'Agence du revenu du Canada et de plus amples renseignements seront fournis. Continuez à consulter le site Web de l'ARC.

3. Crédit pour la Taxe sur les produits et services (TPS)

- 5,5 milliards de dollars pour verser un complément spécial aux particuliers et aux familles à faibles et modestes revenus.
- 400 \$ par personne ou 600 \$ par couple.

Un paiement spécial ponctuel sera versé d'ici mai 2020.

4. Prestations de maladie de l'assurance-emploi aux travailleurs

La suppression du délai de carence obligatoire d'une semaine pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi.

La suppression de l'exigence d'un certificat médical pour demander des prestations de maladie de l'assurance-emploi.

Vous y avez droit si vous êtes :

Un travailleur mis en quarantaine ou en isolement volontaire en raison du COVID-19.

5. Prolonger la date limite de dépôt des déclarations d'impôt pour les particuliers jusqu'au 1^{er} juin.

Tous les contribuables peuvent différer, jusqu'après le 31 août 2020, le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu qui devient exigible à compter d'aujourd'hui et avant septembre 2020.

Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'accumulera sur ces montants pendant cette période.

6. Report de paiement pour les prêts hypothécaires assurés par le propriétaire ou le gouvernement et allègement pour d'autres produits de crédit.

Pour les emprunteurs en difficulté financière en raison de la pandémie COVID-19.

Les assureurs permettront aux prêteurs d'autoriser le report de paiement dès maintenant.

Un report de paiement de six mois pour les prêts hypothécaires et

la possibilité d'obtenir un allègement sur d'autres produits de crédit pour les particuliers et les petites entreprises clients des banques.

7. Fonds enregistrés de revenus de retraite (FERR)

Une réduction des retraits minimaux de 25 % pour 2020 compte-tenu de la volatilité des marchés et de l'impact sur l'épargne-retraite de nombreuses personnes âgées.

8. Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ)

Mise en place d'une période de six mois sans intérêt pour tous ceux qui remboursent activement leurs prêts étudiants.

9. Fonds de soutien aux communautés autochtones

305 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis.

10. Soutenir les femmes et les enfants qui fuient la violence

50 millions de dollars aux refuges pour femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle pour les aider à gérer ou à prévenir une épidémie dans leurs établissements.

Cela comprend le financement des installations au sein des communautés autochtones.

11. Le programme Vers un chez soi

157,5 millions de dollars pour répondre aux besoins des itinérants canadiens qui, autrement, auraient un accès limité aux mesures préventives ou aux soutiens de COVID-19.

12. Programme d'accès au crédit pour les entreprises

Dix milliards de dollars en soutien au crédit pour les petites, moyennes et grandes entreprises canadiennes.

Une aide sera fournie aux entreprises aux prises avec des problèmes de trésorerie, par la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada.

14. Prestation canadienne d'urgence

Aide au revenu aux travailleurs en congé.

Cette prestation complétera la subvention salariale et aidera tant les travailleurs que les employeurs à éviter une situation de licenciement formel.

15. Flexibilité pour apporter un soutien et une stimulation supplémentaires à l'économie canadienne, notamment :

Capacité de soutien financier supplémentaire aux entreprises par l'entremise d'EDC, de la BDC et de Financement agricole Canada.

Flexibilité du Compte du Canada afin de mieux soutenir des entreprises et des secteurs spécifiques.

Capacité d'apporter un soutien supplémentaire aux provinces et aux territoires confrontés à des difficultés économiques ou financières importantes.

16. Impôt sur le revenu des entreprises

Permettre à toutes les entreprises de différer, jusqu'après le 31 août 2020, le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu des entreprises qui devient exigible à compter d'aujourd'hui et avant septembre 2020.

Aucun intérêt ni pénalité ne s'accumulera sur ces montants pendant cette période.

- Rembourser la dette de manière rigoureuse : soyez sérieux quant à vos résultats financiers. Élaborez un plan pour vous attaquer à votre dette.
- Évitez si possible de faire de gros achats à crédit : si vous pouvez attendre, ce n'est pas le moment de vous endetter davantage.

Il est maintenant temps de prendre des mesures pour vous protéger des conséquences financières potentiels du coronavirus. Mais, point n'est besoin de paniquer. Garder la tête froide dans les situations stressantes est la clé pour prendre de bonnes décisions.

REMARQUE: d'autres mesures devraient être annoncées dans les jours et les semaines à venir. Alors, restez à l'écoute de sources d'informations réputées et du site officiel du gouvernement sur le coronavirus ([cdc.gov](https://www.cdc.gov)) pour obtenir les informations les plus récentes.

Préparation financière

En ce qui concerne votre préparation financière, voici les choses les plus importantes à faire en ce moment compte tenu des incertitudes :

- Réduisez vos dépenses discrétionnaires : il est temps de réduire les dépenses supplémentaires. Utilisez ce guide pour réduire vos dépenses.
 - Soyez sérieux quant à vos résultats financiers. Élaborez un plan pour vous attaquer à votre dette.
 - Évitez si possible de faire de gros achats à crédit : si vous pouvez attendre, ce n'est pas le moment de vous endetter davantage.
 - Il est maintenant temps de prendre des mesures pour vous protéger des conséquences financières potentielles du coronavirus. Mais, point n'est besoin de paniquer. Garder la tête froide dans les situations stressantes est la clé pour prendre de bonnes décisions.

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html>